

> Vous les côtoyez dans votre vie quotidienne...

Alternatives Economiques	L'Orchestre de Chambre de Toulouse
Chèque Déjeuner	Mobilib
Ethiquable	Websourd
Le théâtre du Soleil	
Grandeur nature	

> vous visitez les monuments qu'elles ont construits ou restaurés...

La cathédrale Sainte Cécile à Albi, réfection partielle de la couverture réalisée par PCZC

Le Palais des Évêques, à Saint-Lizier, murs de pierre et calades restaurés ou réalisés par Couserans Construction

Le Théâtre Garonne, installation de la toiture acoustique par Sud Toiture Charpente

> vous utilisez les infrastructures qu'elles ont mises en place...

Le réseau de téléphonie fixe de France Télécom majoritairement déployé et entretenu par son premier partenaire national Scopelec

Les réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage de l'éco-quartier du Séquestre aux portes d'Albi, réalisés par Citel

Les stations d'autopartage toulousaines proposées par Mobilib

La gare amont du télécabine d'Ax les Thermes à Bonascre construite par Cancela

> vous travaillez avec elles, elles sont vos prestataires...

... toutes ces entreprises fonctionnent sur le modèle coopératif.

Elles sont plus de **2 000 en France** et représentent près de **40 000 emplois.**

## Nous contacter

Accompagnement à la création d'entreprise

**UNION REGIONALE DES SCOP MIDI-PYRÉNÉES**

6 rue Bernard Ortet - 31500 Toulouse  
tél. 05 61 61 04 61 - fax 05 61 61 28 42  
urmidipyrenees@scop.coop  
[www.scopmidipyrenees.coop](http://www.scopmidipyrenees.coop)



# TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE EN SCOP

Et si les salariés  
assuraient la continuité ?



la démocratie nous réussit

**lescop**  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES  
MIDI-PYRÉNÉES

# TRANSMETTRE SON ENTREPRISE EN SCOP

Et si les salariés assuraient la continuité ?

## Des atouts indéniables

Vous êtes cédant :

partez dans de bonnes conditions

Transmettre en coopérative permet :

- > d'assurer la continuité de l'exploitation dans les meilleures conditions,
- > de préserver l'emploi et le savoir-faire professionnel dans l'entreprise et de conforter ses partenaires,
- > de vendre son entreprise à son juste prix.

Vous êtes salariés :

assurez la pérennité de votre entreprise

Reprendre son entreprise en coopérative permet :

- > de pérenniser son emploi et de préserver l'indépendance de l'entreprise,
- > de participer, en tant qu'associé, aux prises de décisions,
- > d'être intéressé à la croissance de l'entreprise : au minimum un quart des bénéfices sont rétrocédés aux salariés.

## Un projet solide et construit

Le projet est bâti avec le cédant, son conseil (expert-comptable, avocat...) et les salariés repreneurs de l'entreprise.

Les engagements du réseau Scop :

- > un projet économique et social viable,
- > un financement adapté à travers les outils du réseau Scop et de ses partenaires,
- > un prix d'achat conforme au marché.

## La force d'un réseau

Spécialiste de la reprise d'entreprise sous forme coopérative, le réseau Scop vous assure :

Des conseils d'experts

- > diagnostic du projet, expertise métier et montage juridique,
- > formation de l'équipe de repreneurs,
- > suivi tout au long de la vie de l'entreprise.

Des outils financiers adaptés

- > prêts à la reprise d'entreprise,
- > prêts aux salariés,
- > société de caution mutuelle,
- > société de capital risque.

Des rencontres entre dirigeants pour partager expériences, réflexions et projets.

## EN CHIFFRE

Un taux de pérennité de 75% à 10 ans pour les transmissions sous forme coopérative

## une SCOP ?

- En bref :**
- > une société commerciale : SA ou SARL,
  - > dans n'importe quel secteur d'activité,
  - > des salariés associés majoritaires,
  - > un fonctionnement démocratique (1 Homme = 1 voix)
  - > une juste répartition du résultat entre salariés, associés et entreprise,
  - > des réserves impartageables garantissant la pérennité de l'entreprise.